CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2023

Convocation du 4 septembre 2022

Conseillers en exercice: 14

Présents:9

Votants: 11

Étaient présents: Mme Carole THOUESNY (Présidente de séance)

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR - Isabelle GRIFFOND-BOITIER - Myriam

PETHITHORY - Pascale PION

MM. Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT - Olivier CARREY - Vincent

NEDEY

Absents excusés: Mmes Corinne HOEFFEL - Lysiane PY - Céline SCHWARTZ

Absents: M. Didier BERÇOT – Jean-Pierre MUSSIO

Procurations: Corinne HOEFFEL à Valérie BEAUSEIGNEUR

Lysiane PY à Carole THOUENSY

Gérard BOICHOT a été élu secrétaire.

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 :

Le Procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

Présentation du projet de la société EVOL ENERGIES

Représentée par M. TUISE Hyppolyte et M. JOLYOT Bernard

L'entreprise MALNATI a été racheté par Evol Energies, entreprise familiale qui a acheté dernièrement une vingtaine d'entreprises en France dans le but de vendre de l'électricité moins cher qu'EDF, du carburants et des pellets.

Leur projet sur Dasle:

- agrandir la station-service « multi énergies 24/24 », avec des prix très compétitifs

Pour cela, la commune doit céder une partie du terrain le long du bâtiment pour agrandir la station, faire du parking ; surface d'environ 35-40 m², jusqu'à la limite du bâtiment des services techniques

- sécurisation des livraisons
- enfouissement d'une cuve supplémentaire
- fournir du gaz en libre-service
- bio carburants
- recharge électrique
- station sous haut vent

M. TUISE précise qu'une aire de lavage publique pourrait être installée si avis favorable du conseil municipal. Avec un schéma d'eau recyclée car l'état va obliger de recycler l'eau à + de 90%

Une étude du coût et des sols seront réalisées avant toute décision.

Pour M. TUISE, l'idée est d'apporter un service sur la commune, pas de projet de petite épicerie, uniquement fourniture d'énergie.

Le prix est estimé à 14 euros/m². La surface totale du terrain en zone UY est de 67 ares environ.

Isabelle GRIFFOND-BOITIER s'étonne du prix si peu élevé, Carole THOUESNY précise qu'elle a fait évaluer le terrain par le Pôle d'évaluation domaniale de Besançon, service de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs

M.THUISE informe que l'investissement financier du projet est estimé entre 500 000 à 1 000 000 euros.

Les élus demandent s'il serait possible d'amener un distributeur automatique de banque, qui ferait également le change compte tenu de la proximité la suisse à proximité.

Tout est possible répond M. TUISE, et précise que des caméras de surveillance sont installées.

La délibération sera prise par les élus ultérieurement. M. TUISE adressera le projet par mail.

BUDGET

Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix, la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit :

DCM n° 30 Décision modificative n°1

Envoi SP le 13.09.2023

		Fonctionnement	
Dépenses	Compte 62878	Remboursement de frais à des tiers	+ 100 000.00
Dépenses	Compte 65311	Indemnités de fonction	+ 10 000.00
Dépenses	Compte 65314	Cotisation de sécurité sociale	+ 10 000.00
Dépenses	Compte 673	Titres annulés	+ 10 000.00
Dépenses	Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 30 000.00
Recettes	Compte 7022	Vente de bois	+100 000.00
		Investissement	
Dépenses	Compte 231	Immobilisations incorporelles en cours	-30 000.00
Recettes	Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	-30 000.00

Suite aux recettes de bois, les crédits au compte 62878 sont insuffisants pour l'équilibre du budget : ainsi pour une recette de 131 980.60 euros, les frais de recouvrement s'élève à 73 687.74 euros.

Isabelle GRIFFOND BOITIER demande à quoi correspond ces frais. Olivier CARREY se renseignera auprès de l'ONF.

Carole THOUESNY précise que suite au départ du garde forestier qui n'a pas été remplacé, il est difficile d'être aussi réactif.

Olivier CARREY rappelle que la Commune a approuvé par délibération lors du conseil du 13 juin dernier le contrat d'approvisionnement qui consiste à mettre à disposition de l'ONF les bois de la commune alors qu'ils sont encore sur pied afin qu'ils soient vendus façonnés dans la cadre de vente groupées. Le but est d'éviter l'export de bois vers la Chine, phénomène qui met en difficulté beaucoup de scieries et menace ainsi l'emploi local mais aussi pour permettre la vente des arbres malades.

TRAVAUX

- Projet sécurisation de la traversée du village.

Réunion commission travaux le 11 septembre à 17h30.

Bureau du paysage a présenté son avant-projet décision d'intégrer dans la phase 1 qui va de la salle espace-loisirs au carrefour avec la rue du Moulin, la rue du Moulin.

Une date de réunion avec Vélocité est prévue le 2 octobre 2023.

Gérard BOICHOT précise qu'il a proposé lors de cette réunion de traiter (en dehors du projet de la zone1), le problème du mur de la rue de Dampierre.

En effet, compte tenu du délai niveau administratif de ce dossier, si la Mairie n'anticipe pas, le problème ne sera pas traité au moment où la phase concernée par ce mur sera engagée et les délais de réalisation des travaux pourraient être repoussés de quelques années.

Isabelle GRIFFOND BOITIER demande une étude globale sur tout le village pour les pistes cyclables.

Madame le Maire répond qu'il existe déjà une piste cyclable. La commission travaux a déjà étudié cette question et a décidé que l'étude d'un aménagement de pistes cyclables se fera comme prévu zone par zone. Vélocité sera associée aux réflexions menées par la commission travaux.

Isabelle GRIFFOND BOITIER demande que la commission travaux soit étendue à d'autres conseillers.

Carole THOUESNY répond que l'étude de l'avant-projet avait était ouverte à l'ensemble des conseillers exceptionnellement, car l'emprise de l'avant-projet s'étendait sur l'ensemble du village

Mais aujourd'hui, il a été décidé que la commission travaux (dont les membres sont Gérard BOICHOT, Vincent NEDEY, les adjoints et le Maire) reprenait la main dans la phase projet. Les commissions ne peuvent pas être remaniées et Madame le Maire demande aux autres élus de faire confiance à la commission travaux.

Madame le Maire demande aux conseillers leur avis sur les négociations avec le propriétaire du mur rue de Dampierre : il s'agit du mur situé vers le carrefour avec la rue centrale et qui constitue un étranglement très étroit accentuant la dangerosité du carrefour.

Isabelle GRIFFOND BOITIER alerte sur le fait que des travaux qui durent quelques mois sont une catastrophe pour les commerces, et que les élus seront tous responsables.

Après avoir fait un tour de table, il est décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à entamer les démarches.

- <u>Bilan travaux parking et abords de la salle</u> Voir l'annexe

URBANISME

- Information des décisions prises par le Maire de ne pas faire usage du droit de préemption sur les biens suivants :

1 rue de Dampierre les Bois
5 rue des Coteaux
16 rue Centrale
3 rue de la Gare
18 rue de Dampierre
8 rue du dessus

Consorts BELEY

Consorts SCHAEFFER
M. et Mme Claude LORENZI
M. Norbert AVOSCAN
Mr et Mme Michel BUGNON
Mme Amandine COL

8 rue du dessus Mme Amandine COL
 20 rue du Chenêt M. Jean-Pierre MUSSIO

Vente Etablissement MIGNEREY. Portage EPF. Information.

Etablissement MIGNEREY a cessé son activité.

La commune a sollicité l'Etablissement public foncier pour réaliser un portage au nom de la commune.

Une estimation des domaines a été réalisée sur l'ensemble des biens et s'élève à 324 000 euros HT, pour une superficie de 2 482 m² comprenant l'ancienne usine et une maison d'habitation.

Le propriétaire est chargé d'évaluer le coût de la dépollution par des entreprises homologuées par l'état.

Isabelle GRIFFOND BOITIER demande une fois que le portage sera fait, que se passera-t-il ensuite ?

Carole THOUESNY répond qu'il faudra dans un premier temps modifier le PLU : les parcelles sont classées en zone UY (zone urbanisée à vocation d'activités) pour modifier le zonage.

Rien n'est encore décidé au niveau communal mais c'est bien la commune qui aura la main sur la décision au final. Les parcelles étant situées en plein centre bourg, la logique serait de faire du résidentiel pour maintenir la population.

Isabelle GRIFFOND BOITIER demande s'il n'est pas possible d'envisager l'installation de commerces ou des activités économiques autres que des logements ?

Madame le Maire proposera de réunir la commission urbanisme pour définir un projet dès que les parties ce seront mises d'accord sur le prix de vente.

Gérard BOICHOT pose la question sur l'avenir de cette friche industrielle si la commune ne rachète pas ? Madame le Maire précise que M. MIGNEREY n'a trouvé aucun acheteur malgré les visites. L'entrepôt intéresse les entreprises pour du stockage notamment, mais le coût de remise en état de rénovation et de dépollution est beaucoup trop élevé.

BOIS

Plan de relance: information

Olivier CARREY informe que les travaux prévus dans le cadre du plan de relance sont terminés. La commune a reçu la subvention d'un montant de 30 000.00 euros.

ECOLES - ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Le personnel encadrant les enfants le midi à la cantine a été renforcé depuis la rentrée compte tenu des effectifs : il s'agit de l'agent qui effectue le ménage après les repas pour le compte de la commune de Vandoncourt.

L'agent a également accepté de venir en renfort le mercredi si nécessaire.

Pas d'informations précises de la part de la commune de Vandoncourt concernant leur départ des locaux de la cantine de Dasle.

- Si Vandoncourt décide d'organiser une restauration scolaire dans leurs locaux, cela n'aura pas d'incidence sur le contrat de livraison des repas puisque chaque commune a passé un contrat individuel avec le prestataire.
- Au niveau de l'école, pas de fermeture de classe pour cette rentrée, mais les effectifs restent fragiles.

La bibliothèque pour les enfants reste ouverte et des livres seront achetés pour pallier l'arrêt des passages du bibliobus. Un échange de livres avec la Bibiothèque de Vandoncourt est envisagé.

Valérie BEAUSEIGNEUR précise qu'elle va prendre contact avec la bibliothèque de Beaucourt pour passer une convention de prêt de livres (même principe qu'avec le bibliobus) et permettre aux Daslois (enfants et adultes) de s'inscrire et de bénéficier de tarifs préférentiels.

PERSONNEL

Autorisation spéciale d'absence :

DCM n° 31
Mise en place
des
autorisations
spéciales
d'absence

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité social territorial;

Considérant que les agents en position d'activité peuvent s'absenter de leur poste de travail avec l'accord de l'autorité territoriale dans certaines situations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

Envoi SP le 13.09.2023 Article 1 : Sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux ci-annexés, à compter du 11 septembre 2023.

Article 2 : Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence.

Article 3 : Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.

Article 3 : Les demandes devront être transmises à l'autorité territoriale :

- lorsque la date est prévisible : 10 jours avant la date de l'absence,
- lorsque la date de l'absence n'est pas prévisible : au plus tard dans un délai de 2 jours après le départ de l'agent.

DIVERS

- Plan communal de sauvegarde : guide de prévention des risques ou de catastrophes naturelles (tempête, inondations, incendies, tremblement de terre...)

La Préfecture a adressé à toutes les communes en août dernier, un courrier les mettant en demeure dans un délai de deux ans de réaliser un Plan communal de sauvegarde.

Il est décidé de créer un comité de pilotage. Les élus souhaitant participer à ce comité sont : Gérard BOICHOT, Pascale PION, Vincent NEDEY, Isabelle GRIFFOND BOITIER, Myriam PETHITORY, les adjoints et Madame le Maire.

Les conseillers absents à la réunion de ce soir seront également sollicités.

- Rue du Moulin: Courrier Vélocité, association 3D, courrier WURGLER Samuel

Suite au courrier de Vélocité, Madame le Maire a invité l'association à une réunion avec la commission travaux et le bureau d'étude chargée du projet.

Madame le Maire donne lecture du mail de Mme GRANGIER, député du Doubs qui demande un rdv pour échanger sur les difficultés des riverains de la rue du Moulin notamment avec l'agriculteur.

Madame le Maire lui a répondu que la commune prendrait contact directement avec l'agriculteur.

Pour Isabelle GRIFFOND BOITIER si l'agriculteur ne peut pas travailler en raison du sens unique, ce n'est pas normal.

Les autres conseillers répondent qu'ils ont pu constater que ca n'empêche pas son activité.

Une réponse sera donnée à l'association 3D et à l'agriculteur. Mais Carole THOUESNY précise qu'on ne pourra pas contenter tout le monde.

Carole THOUESNY demande si les élus ont d'autres éléments à apporter, et notamment s'ils souhaitent faire une réponse individuelle à l'association 3D qui leur a adressé à chacun le courrier.

Les élus répondent que les décisions collectives prises par le conseil municipal (après avis de la commission travaux) seront diffusées largement et qu'une réponse individuelle n'est pas nécessaire

Un courrier de la Maire sera adressé à l'association 3D

- Séance levée à 21 heures 15